RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt 13403

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°13403 en date du 01/10/2018

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le 1 OCT. 2018
Numéro : 13403

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 14 JUIN 2018

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, soit un bénéfice net comptable de 5.936.322,75 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur est ainsi porté à la somme de 36.166.160,51 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI
2014	4.00 €	4.00 €
2015	2.00 €	2.00 €
2016	1.32 €	1.32 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
CARMA S.A.
4-8, rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Ce rapport contient 35 pages
Référence : RT-182-76

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Siège social : 4-8, rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Capital social : €.23 270 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société CARMA S.A.,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié

Les provisions pour sinistres à payer, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 150 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 8 - provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus.

Les principaux risques identifiés portent sur :

- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et MRH.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer,

- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CARMA par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 7 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était, dans la 15ème année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16ème année de leur mission sans interruption dont respectivement 15 et 16 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 mai 2018

KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2018

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Courrèges
Associé

BILAN ACTIF

UNITE MONETAIRE	PLANCHE	CATEGORIE	EXERCICE	BILA
Euros (millier)	705	0000	2017	1995-h56

MATRICULE	NOM DE L'ENTREPRISE
1092 04 02	**CARMA**

ACTIF		31/12/2017			31/12/2016		
CAP. NON APPELE OU COMPTE LIAISON SIEGE	01						
ACTIFS INCORPORELS	02			12 298 125			11 946 584
PLACEMENTS	03			221 337 494			216 866 350
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	04		8 144 819			0	
ENTR. LIEES OU AVEC LIEN DE PARTIC.	05		8 147 869			8 147 869	
AUTRES PLACEMENTS	06		204 758 009			208 431 683	
CREANCES POUR ESPECES CHEZ LES CEDANTES	07		286 797			286 797	
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	08						
PART DES **REASSUREURS** DANS PROV. TECHN.	09			61 770 996			84 951 422
PROV.POUR PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	10		0			352 747	
PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	11		0			0	
PROVISIONS POUR SINISTRES (VIE)	12		0			0	
PROVISIONS POUR SINISTRES (NON VIE)	13		61 770 996			84 598 675	
PROV. PART. BENEF. ET RISTOURNES (VIE)	14		0			0	
PROV. PART. BENEF. ET RIST. (NON-VIE)	15		0			0	
PROVISIONS POUR EGALISATION	16		0			0	
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (VIE)	17		0			0	
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (NON-VIE)	18		0			0	
PROV. DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19		0			0	
CREANCES	27			21 873 376			11 579 751
NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	28	0	9 803 420		0	9 283 397	
PRIMES RESTANT A EMETTRE	29	1 595 015			1 194 159		
AUTRES CREANCES NEES D'OP. D'ASS.DIR.	30	8 208 405			8 089 238		
NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	31		9 637 992			317 352	
AUTRES CREANCES	34		2 431 964			1 979 001	
PERSONNEL	37	800			0		
ETAT, SEC.SOCIALE, COLLECT.PUBLIQUES	38	648 695			132 344		
DEBITEURS DIVERS	39	1 782 469			1 846 657		
CAPITAL APPELE NON VERSE	40						
AUTRES ACTIFS	41			1 567 314			1 884 081
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	42		806 520			518 236	
COMPTES COURANTS ET CAISSE	43		760 793			1 365 844	
ACTIONS PROPRES	44		0			0	
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	45			23 083 857			25 556 105
INTERETS ET LOYERS ACQUIS NON ECHUS	46		2 177 247			2 484 776	
FRAIS D'ACQUISITION REPORTES	47		18 958 832			20 953 665	
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	48		1 947 778			2 117 664	
DIFFERENCES DE CONVERSION	49			0			0
TOTAL DE L'ACTIF	50			**341 931 162**			**352 784 292**

BILAN PASSIF

UNITE MONETAIRE	PLANCHE	CATEGORIE	EXERCICE	BILP
Euros (millier)	706	0000	2017	1995-h54

MATRICULE	NOM DE L'ENTREPRISE
1092 04 02	CARMA

PASSIF		31/12/2017			31/12/2016		
CAPITAUX PROPRES	01			87 660 710			83 757 452
CAPITAL/FONDS ETAB./FSC/SIEGE	02		23 270 000			23 270 000	
PRIMES LIEES AU CAPITAL SOCIAL	03		12 781 096			12 781 096	
ECARTS DE REEVALUATION	04		0			0	
AUTRES RESERVES	05		15 443 483			15 462 721	
REPORT A NOUVEAU	06		30 229 808			24 225 121	
RESULTAT DE L'EXERCICE	07		5 936 323			8 018 515	
PASSIFS SUBORDONNES	08		0			0	
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	09			209 261 334			228 365 316
PROV.POUR PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	10		46 254 522			50 123 438	
PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	11		0			0	
PROVISIONS POUR SINISTRES (VIE)	12		0			0	
PROVISIONS POUR SINISTRES (NON VIE)	13		150 007 098			165 064 163	
PROV. PART. BENEF. ET RISTOURNES (VIE)	14		0			0	
PROV. PART. BENEF. ET RIST. (NON-VIE)	15		0			0	
PROVISIONS POUR EGALISATION	16		479 051			479 051	
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (VIE)	17		0			0	
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (NON-VIE)	18		12 520 663			12 698 663	
PROV. DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE	19		0			0	
PROVISIONS	20		2 237 074	2 237 074		569 943	569 943
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUR.	23		0	0		0	0
AUTRES DETTES	27			39 595 553			37 288 258
NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE	28		10 224 127			8 069 307	
NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	31		355 382			1 452 451	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	32		0			0	
ETABLISSEMENTS DE CREDIT	33		2 059 530			5 804 028	
AUTRES DETTES	34		26 956 514			21 962 472	
TITRES DE CREANCE NEGOCIABLES EMIS	35						
AUTRES EMPR. DEPOTS ET CAUT. RECUS	36	8 424 783			8 430 023		
PERSONNEL	37	1 318 734			1 483 568		
ETAT, SEC.SOCIALE, COLLECT.PUBLIQUES	38	5 072 428			5 367 407		
DETTES DIVERSES	39	12 140 569			6 681 474		
DETTES BANCAIRES	43	0			0		
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	45			3 176 491			2 803 323
DIFFERENCES DE CONVERSION	49			0			0
TOTAL DU PASSIF	50			**341 931 162**			**352 784 292**

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

UNITE MONETAIRE	PLANCHE	CATEGORIE	EXERCICE	CRTD
Euros (millier)	702	0000	2017	1995-g36

MATRICULE	NOM DE L'ENTREPRISE
1092 04 02	**CARMA**

			BRUT	PART ORG.		CESSIONS	NET 12_2017	NET 12_2016
PRIMES ACQUISES	01		183 212 278			14 582 764	168 629 514	141 943 916
PRIMES	02	1	179 343 361		3	14 230 016	165 113 345	134 884 828
VARIATION DES PRIMES NON ACQUISES	03	2	-3 868 917		4	-352 747	-3 516 169	-7 059 088
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	09						3 467 978	5 284 799
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	10						1 692 078	1 683 792
CHARGES DES SINISTRES	11		72 115 031			-6 159 706	78 274 738	67 927 172
PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	12	5	87 172 096,62		7	16 667 973	70 504 124	63 655 018
CHARGES DES PROVISIONS POUR SINISTRES	13	6	-15 057 065		8	-22 827 679	7 770 614	4 272 154
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	17	9	-178 000		10	0	-178 000	-303 000
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	18	11	0		12	0	0	0
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	19						86 440 555	74 934 017
FRAIS D'ACQUISITION	20						74 947 469	71 089 747
FRAIS D'ADMINISTRATION	21						11 570 290	10 883 539
COMMISSIONS RECUES DES REASSUREURS	22						77 204	7 039 269
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	28						-121 323	-277 299
VARIATION DE LA PROV. POUR EGALISATION	29	17	0		18	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE ASSUR. NON-VIE	**31**						**9 373 600**	**6 631 616**

UNITE MONETAIRE	PLANCHE	CATEGORIE	EXERCICE	CRNT
Euros (millier)	703	0000	2017	1995-d41

MATRICULE	NOM DE L'ENTREPRISE
1092 04 02	**CARMA**

		12_2017	12_2016	
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	01	9 373 600	6 631 616	41,3%
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	02			
PRODUITS DES PLACEMENTS	04	7 035 944	8 993 696	-21,8%
REVENUS DES PLACEMENTS	05	5 713 038	6 484 785	-11,9%
AUTRES PRODUITS DES PLACEMENTS	06	22 686	24 225	-6,4%
PROFITS DE REALISATION DE PLACEMENTS	07	1 300 219	2 484 687	-47,7%
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	09			
CHARGES DES PLACEMENTS	23	1 506 777	1 078 775	39,7%
FRAIS INTERNES ET EXTERNES DES PLACEM.	24	717 024	310 811	130,7%
AUTRES CHARGES DES PLACEMENTS	25	789 753	767 965	2,8%
PERTES DE REALISATION DE PLACEMENTS	26			#DIV/0!
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	30	3 467 978	5 284 799	-34,4%
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	32	50 983	52 438	-2,8%
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	33			
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34	-429 635	2 141 579	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	35	90 786	2 486 070	
-CHARGES EXCEPTIONNELLES	36	520 420	344 491	
PARTICIPATION DES SALARIES	37	20 096	127 542	-84,2%
IMPOT SUR LES BENEFICES	38	5 099 718	3 309 699	54,1%
RESULTAT DE L'EXERCICE	**40**	**5 936 323**	**8 018 515**	-26,0%

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

AU 31/12/2017

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

AU 31/12/2017

SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice
Evénements postérieurs à la clôture des comptes

INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES
Note n°1 - Référentiel réglementaire
Note n°2 - Actifs incorporels
Note n°3 – Placements
Note n°4 – Titres de participations
Note n°5 – Créances
Note n°6 – Autres postes de l'actif
Note n°7 – Frais d'acquisition reportés
Note n°8 – Provisions techniques
Note n°9 – Provisions pour risques et charges
Note n°10 – Réassurance
Note n°11 – Produits et charges
Note n°12 – Hors bilan
Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN
Note n°14 – Actifs immobilisés
Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice
Note n°16 – Etat récapitulatif des placements
Note n°17 – Filiales et participations
Note n°18 – Echéances des créances et des dettes
Note n°19 – Provisions pour risques et charges
Note n°20 – Evolution de la sinistralité
Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif
Note n°22 – Variations des fonds propres
Note n°23 – Engagements donnés et reçus
Note n°24 – Actionnariat

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
Note n°25 – Compte de résultat technique non vie
Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes
Note n°27 – Evolutions des provisions techniques
Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement
Note n°29 – Personnel
Note n°30 – Ventilation des commissions
Note n°31 – Charges et Produits exceptionnels
Note n°32 – Charges non techniques
Note n°33 – Participation et Charges d'impôts

AUTRES INFORMATIONS
Note n°34 – Consolidation des comptes
Note n°35 – Honoraires des commissaires aux comptes
Note n°36 – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Faits marquants

Gouvernance

Suite à l'acquisition de Lybernet le 19 décembre 2016, un comité exécutif unique pilote les sites d'Angers et d'Evry. Ce comité est composé des 3 membres de la direction générale, des directeurs financiers de Carma et de Lybernet, du directeur des systèmes d'information et du directeur de la gouvernance des risques & solvabilité. De plus, les 4 fonctions clefs (audit interne, gestion des risques, conformité et actuariat) officient également sur les 2 sites.

Cette acquisition a modifié l'environnement organisationnel notamment au niveau de la direction marketing & développement.

En complément, suite au départ à la retraite de Georges Plassat, l'arrivée d'Alexandre Bompard le 18 juillet 2017 en tant que président directeur général du Groupe Carrefour a fortement remodelé la composition des organes de pilotage. Ainsi le 2 octobre 2017, Marie Cheval rejoint le comité exécutif Groupe en tant que directrice exécutive clients, services & transformation digitale, dont relève l'activité assurance.

Innovation

La digitalisation représentant l'un des enjeux stratégiques clefs actuels, le Groupe CARMA a développé l'application gratuite « Safety », offrant à l'utilisateur une information transparente sur l'ensemble des garanties dont il dispose, par ce biais les doublons sont identifiés ainsi que les garanties manquantes, soutenues par des relais de souscription. Cette application est actuellement à disposition des collaborateurs en phase test avant un déploiement national au deuxième semestre 2018. En complément, notre plateforme de souscription en ligne « e-boutique », facilite les adhésions sur un canal de distribution intuitif, pour les produits d'assurances multi-risque habitation, garantie multi-nomade et Auto dans un premier temps.

Produits

Ces nouveaux supports soutiennent la stratégie de multicanalité et le développement de nos produits, dont le Pack Eco qui simplifie l'offre d'assurance Auto. De plus la refonte de la gamme d'extension de garantie en EPCS conjuguée au lancement national des garanties casse, vol et oxydation des appareils nomade en France en novembre 2017 a été soutenue par la refonte de l'identité visuelle de Carma.

Site Institutionnel

Le Groupe CARMA a développé son propre site institutionnel afin de faciliter la communication d'information clef non commerciale telle que l'information financière, l'organisation de l'activité, l'historique du Groupe :

https://www.groupe-carma.com/

Evénements postérieurs à la clôture des comptes

Aucun événement majeur n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note n°1 - Référentiel réglementaire

Les comptes de l'exercice 2017 de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.
Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1er janvier 2016.

Note n°2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment les logiciels qui sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans en fonction de l'importance des nouvelles applications dans le système d'information et de leur durée d'utilisation.
Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Note n°3 – Placements

L'article 121-1 du règlement ANC n°2015-11 indique que les valeurs relevant des articles R.343-9 et R 343-10 du codes des assurances sont inscrites à leur prix d'achat ou de revient hors intérêts couru à la date d'acquisition, dans les comptes de la classe 2 dénommés « placements ».

Article R343-9 créé par DÉCRET n°2015-513 du 7 mai 2015 - art. 9

« Les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R. 332-2, autres que les obligations et les parts indexées les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrites à leur prix d'achat hors intérêts courus à la date d'acquisition. Les modalités de détermination de ce prix d'achat, de l'amortissement, sur la durée résiduelle des titres, de la différence entre leur prix d'achat et leur prix de remboursement ainsi que les modalités de dépréciation à constater à l'inventaire, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, sont définies dans un règlement de l'Autorité des normes comptables ».

Le présent article s'applique également aux obligations indexées sur le niveau général des prix d'un pays ou d'un ensemble de pays dont la devise est celle dans laquelle sont libellées ces obligations, avec garantie de remboursement au pair. Ces obligations sont soit émises par une personne morale de droit privé ayant son siège social sur le territoire d'un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques et négociées sur un marché reconnu, soit émises ou garanties par un Etat, un organisme ou une collectivité publics mentionnés au 1° du A de l'article R. 332-2, soit celles dont le débiteur est un établissement public national de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Par dérogation aux dispositions des précédents alinéas, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10.

Article R343-10 créé par DÉCRET n°2015-513 du 7 mai 2015 - art. 9

« A l'exception des valeurs inscrites conformément à l'article R. 343-9, les placements sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat ou de revient, hors intérêts courus le cas échéant. Les modalités de détermination de ce prix d'achat ou de revient ainsi que celles relatives à la détermination des dépréciations, lesquelles ne sont constatées que lorsqu'elles présentent un caractère durable, sont définies dans un règlement de l'Autorité des normes comptables »

Les intérêts courus au 31-12-2017 sont affectés en revenus des placements du compte de résultat non technique par la contrepartie d'un compte de régularisation actif.

A la clôture de l'exercice, les obligations sont valorisées selon leur cotation sur les marchés règlementés au 31 décembre 2017. Quant aux placements immobiliers, la valeur liquidative est communiquée par le gestionnaire du fond concerné et sert à la valorisation de ces actifs dans les comptes de la société.

Les placements alloués au résultat technique résultent de l'application d'un prorata aux produits des placements calculé à partir provisions techniques nettes de réassurance rapporté à la somme des capitaux propres et provisions techniques nettes de réassurance.

Note n°4 – Titres de participations

Les titres de participations sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'évaluation de ces titres non cotés de filiales détenues à 99,99% ou plus est déterminée selon une quote-part de situation nette.

Note n°5 – Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation peut être constituée lorsque des éléments probant une perte probable sont présents à la clôture des comptes.

Note n°6 – Autres postes de l'actif

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	**Durée d'amortissement**
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les charges constatées d'avance, comptabilisées au prorata temporis, sont composées de frais généraux (contrats de maintenance dont l'échéance se situe sur l'exercice suivant) ainsi que de frais de gestion.

Note n°7 – Frais d'acquisition reportés

Les entreprises pratiquant les opérations mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 310-1 du code des assurances inscrivent à l'actif du bilan la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice. La période d'imputation des frais d'acquisition ne peut s'étendre au-delà de la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non reconduction ni, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance de prime. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du code des assurances est prise en compte pour déterminer la période d'imputation des frais d'acquisition. Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises ; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure ; il est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices ; il est amorti en totalité en cas de résiliation anticipée, d'annulation ou de transfert du contrat. La fraction non imputable à l'exercice des commissions des réassureurs est également inscrite au bilan; le montant reporté est calculé et repris en compte de résultat selon les mêmes méthodes que celles retenues pour les frais d'acquisition des affaires brutes correspondantes.

Le montant des frais d'acquisition reportés s'élève au 31-12-2017 à 18 959 K€.

Note n°8 – Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

La provision pour primes non acquises est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur).
Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des cotisations émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat.

La provision pour sinistre à payer est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.»

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie codifiée par le service Actuariat de CARMA. Cette méthodologie repose sur une segmentation des risques au niveau le plus fin possible (dans la plupart des cas à la garantie). Le montant de cette provision nette de recours au 31-12-2017 s'élève à 150 007K€.

Les méthodes de calcul

Chaque produit fait l'objet de méthodes de calcul adaptées aux spécificités techniques et au niveau de granularité de l'information disponible. Une attention toute particulière est apportée aux produits à forts enjeux de provisionnement tels que l'automobile, la MRH, les garanties emprunteurs ainsi que les garanties couvrant les pannes ou bris d'appareils électroniques.

Le calcul effectué pour l'assurance automobile et multirisques habitation (hors responsabilité civile lourde) de la charge à l'ultime est formalisé à l'aide de 3 méthodes basées sur les triangles de règlements. Le maximum des 3 méthodes (De Vylder, Chain ladder et Taylor) est retenu pour le provisionnement.

Pour la responsabilité civile automobile corporelle et multirisques habitation lourde, la charge à l'ultime est déterminée par une méthode de bootstrap avec comme source de données l'historique de CARMA. Deux calculs sont réalisés : un pour estimer les dégradations potentielles (RBNS) et l'autre pour évaluer les sinistres non connus (IBNR).

Une Provision pour écart de taux est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en remplaçant le 2.43% par la moyenne de 60% du TME sur les 24 derniers mois conformément à la réglementation.

Provision pour risque FGAO : depuis le 1er janvier 2013, la prise en charge des revalorisations des rentes automobiles n'est plus prise en charge par le FGAO mais par les assureurs. Cette provision est calculée pour les dossiers pouvant potentiellement basculer en rente. Sur ces dossiers les postes viagers sont évalués sur la base de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 2.43%. Ces postes sont recalculés en incorporant le taux de revalorisation légal de 2.25%.

Une méthode de Chain Ladder est appliquée pour les catastrophes naturelles aux triangles de règlements et de charge, en retenant la méthode la moins favorable.

Un calcul de la charge à l'ultime par une méthode de Chain ladder appliquée aux triangles de règlements est fait pour la protection famille, l'assistance, la défense recours, le protection juridique et la santé.

La méthodologie de calcul utilisée pour tous les produits affinitaires, assurance emprunteurs, assurance inclusion et optionnelles à la carte, assurance scolaire, assurances accidents, assurances moyens de paiements est la méthode Chain Ladder (ou à défaut une de ses variantes : London Chain, deVylder, Taylor, etc) pour le calcul de la provision Best-Estimate.
Afin de déterminer une marge de prudence sur le calcul, deux méthodes sont utilisées (avec un quantile de :
- la méthode de Mack avec un quantile de 90% selon la loi LogNormale
- la méthode Bootsrap avec des résidus de Pearson avec un quantile de 90%
La marge prudence choisie dépend de la méthode de calcul qui contient l'erreur standard relative la plus faible par rapport à la méthode Chain Ladder.

La provision pour égalisation est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« a) Provision destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux, les risques liés au transport aérien et les risques liés aux attentats et au terrorisme, et évaluée dans les conditions fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 du 27 décembre 1974, par le décret n° 75-768 du 13 août 1975, le décret n° 86-741 du 14 mai 1986 et l'article 39 Quinquies G du code général des impôts ;
b) Provision destinée à compenser en assurance-crédit la perte technique éventuelle apparaissant à la fin de l'exercice, à l'exclusion des opérations d'assurance-crédit à l'exportation pour le compte et avec la garantie de l'Etat ;
c) Provision destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporel»

CARMA a ainsi constitué :

- Une provision pour faire face aux fluctuations de sinistralité des assurances multirisques habitation
- Une provision pour faire face aux fluctuations de sinistralité des assurances protection accident

Le montant de cette provision au 31-12-2017 s'élève à 479 K€.

Son Calcul est basé sur l'Article 39 quinquies GB du code général des impôts à savoir :

- La dotation annuelle de la provision est limitée à 75 % du bénéfice technique du contrat ou de l'ensemble de contrats concernés, net de cessions en réassurance.

- Le montant total atteint par la provision ne peut, pour chaque exercice, excéder, par rapport au montant des primes ou cotisations afférentes aux contrats concernés, nettes d'annulations et de cessions en réassurance, acquises au cours de l'exercice : 23 % pour un effectif d'au moins 500 000 assurés, 33 % pour un effectif de 100 000 assurés, 87 % pour un effectif de 20 000 assurés et 100 % pour un effectif de 10 000 assurés au plus. Lorsque l'effectif concerné est compris entre deux des nombres représentant l'effectif mentionné à la phrase précédente, le taux est déterminé en fonction de l'effectif selon des modalités fixées par le décret en Conseil d'Etat.

La provision mathématique des rentes est définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge»

Une provision mathématique pour les dossiers en rente a été constituée pour un montant de 12 364 K€.

Cette provision est calculée, pour la rente d'incapacité et d'invalidité couvrant les risques corporels par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 600-5 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%. Le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois soit 0,41% (au 31-12-2017).

La provision pour risques croissants définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« Provision pouvant être exigée pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés»

Une provision pour risques croissants a été constituée au 31-12-2017 et le montant de cette provision s'élève à 156 K€.

La PRC, qui concerne uniquement la santé est calculée pour les contrats dont le bénéficiaire a plus de 70 ans. Pour chacun de ces contrats, la provision est égale à la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés.

La provision pour risques en cours définie à l'article R 343-7 du code des assurances

« provision destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période s'écoulant entre la date de l'inventaire et la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises»

Le calcul s'effectue à partir du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation, sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100 %, l'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises et, le cas échéant, des primes qui seront émises, au titre des contrats en cours à la date de l'inventaire; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours. Pour l'application du présent alinéa, les sinistres sont rattachés à l'exercice de survenance.

La société n'a pas maintenu de provision pour risques en cours au 31-12-2017. Une reprise d'un montant de 188 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2017.

Note n°9 – Provisions pour risques et charges

La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers, à savoir les dépenses qui n'auraient pas été engendrées en l'absence de cette obligation.

Une provision pour départ à la retraite est présente dans les comptes de la société pour un montant de 1 003 K€. L'obligation de la société au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe.

Une provision pour risque fiscal de 1 234 K€ a été constituée au 31 décembre 2017 en estimation des conséquences d'un contrôle fiscal en cours et pour lequel un recours hiérarchique est acté début 2018.

Note n°10 – Réassurance

L'article 152-1 du règlement ANC n°2015-11 indique qu'en ce qui concerne les acceptations en réassurance, les entreprises enregistrent immédiatement en comptabilité tous les

éléments reçus de leurs cédantes. En l'absence d'informations suffisantes, elles estiment les comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice avec pour contrepartie des comptes de régularisation qui seront soldés à l'ouverture de l'exercice suivant ou à réception des comptes des cédantes, ou elles compensent provisoirement les soldes de tous les comptes incomplets d'un même exercice par une écriture d'attente qui sera contrepassée à l'ouverture de l'exercice suivant. En tout état de cause et quel que soit le mode de comptabilisation retenu, lorsque le réassureur connaît l'existence d'une perte, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Note n°11 – Produits et charges

Primes et accessoires émis

Le poste Primes et accessoires émis correspond aux primes émises de l'exercice ainsi que des frais accessoires – principalement des frais d'échéance. Ces éléments sont comptabilisés pour leur montant net de taxes.

Charges de sinistre

Les charges de sinistres incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit, les commissions versées au titre de la gestion des sinistres et les frais de contentieux liés aux sinistres.

Produits non techniques

Ce poste contient les frais de fonctionnement de la filiale exerçant une activité de Courtage.

Produits et charges exceptionnels

Ces postes enregistrent les opérations d'assurance qui ne peuvent être comptabilisées dans les autres rubriques comptables, notamment les opérations liées aux assurés qui ne peuvent s'assujettir à des annulations de primes, ainsi que les éléments dont la nature ne rentre pas dans l'exploitation courante comme la provision pour investissement.

Règle d'allocation des produits financiers

Le résultat de la gestion des placements financiers est ventilé en deux parties :

- Les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans le cadre des opérations techniques,
- Les produits générés par les capitaux propres et qui sont placés dans la partie des opérations non techniques.

Règle d'affectation des charges par destination

L'enregistrement initial des charges est effectué par nature aux comptes de la classe 9. Les comptes de la classe 9 sont soldés par enregistrement des charges aux comptes par destination.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement et sans application de clés forfaitaires pour ce qui concerne les charges directement affectables à une destination; lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement

affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition revue périodiquement.
Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Les principales clefs sont les suivantes :

Types de Charges	Sinistres	Acquisition	Administration	Autres ch. non technique	Frais internes de gestion
Frais généraux	20%	50%	30%		
Frais de personnel	15%	40%	35%	5%	5%

Note n°12 – Hors bilan

Aucun engagement hors bilan n'a été donné au cours de l'exercice 2017.

Note n°13 – Dérogation aux principes généraux

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du nouveau plan comptable, les comptes de l'exercice 2017 ont été arrêtés suivant les règles en vigueur dans la profession et en conformité avec le Code des Assurances et le règlement ANC n°2015-11.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN

Note n°14 – Actifs immobilisés (en K €)

Immobilisations brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**16 250**	**1 975**	**3 458**	**14 767**
Actifs corporels d'exploitation	**2 075**	**494**	**1 544**	**1 025**
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépôts et cautionnements	**35**	**1**	**0**	**36**
TOTAL	18 360	2 470	5 002	15 828

Amortissements et dépréciations

	Amortissement à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissement à la clôture de l'exercice
Actifs incorporels	**4 304**	**1 571**	**3 406**	**2 469**
- amortissements	1 985	1 571	1 087	2 469
- dépréciations	2 319	0	2 319	0
Actifs corporels d'exploitation	**1 591**	**118**	**1 455**	**254**
Terrains et construction	**0**	**0**	**0**	**0**
Dépôts et cautionnements	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	5 895	1 689	4 861	2 723

Note n°15 – Placements : mouvements de l'exercice (en K €)

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan	Valeur de réalisation
Placements immobiliers dans l'OCDE	0	8 145	0	8 145	8 145	8 145
Obligations dans l'OCDE	208 301	0	13 207	195 094	195 094	207 219
Actions dans l'OCDE	8 148	0	0	8 148	8 148	22 485
OPCVM dans l'OCDE	130	10 083	550	9 663	9 663	9 663
TOTAL	**216 579**	**18 228**	**13 757**	**221 050**	**221 050**	**236 310**
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-9	208 301	0	13 207	195 094	195 094	207 219
Dont valeurs estimées selon l'article R 343-10	8 278	18 228	550	25 956	25 956	29 091
TOTAL	**216 579**	**18 228**	**13 757**	**221 050**	**221 050**	**236 310**

Note n°16 – Etat récapitulatif des placements

ETAT DETAILLE DES PLACEMENTS VU AU 31/12/2017 (en milliers d'euros)

code ISIN	ECHEANCE	TITRES	NOMINAL	TAUX	Valeur brute	amort.	valeur nette	VALEUR DE REALISATION	+/- VALUE	valeur de rembt
QS0007971482		ACCIMMO PIERRE			2 232,2	0,0	2 232,2	2 232,2	0,0	0,0
FR0013084423		RES.PR.FD 1 SI.2D			2 912,6	0,0	2 912,6	2 912,6	0,0	0,0
FR0012801520		HEALT.PR.FD 2SPP2D			3 000,0	0,0	3 000,0	3 000,0	0,0	0,0
Placements Immobiliers dans l'OCDE					8 144,8		8 144,8	8 144,8	0,0	0,0
EU000A1G4DN5	2022-04-04	UNION EUROPEENNE	5 000	2,750%	5 435,0	-229,7	5 205,3	5 628,0	422,7	5 000,0
EU000A1GVVF8	2026-09-04	UNION EUROPEENNE	3 000	3,000%	3 127,8	-38,0	3 089,8	3 674,0	584,1	3 000,0
FR0010670737	2018-10-25	OAT	4 000	4,250%	4 473,2	-422,7	4 050,5	4 157,8	107,3	4 000,0
FR0010 776161	2019-10-25	OAT	3 000	3,750%	3 220,5	-166,4	3 054,1	3 237,5	183,4	3 000,0
FR0010800540	2024-09-11	E D F	3 500	4,625%	3 879,8	-174,3	3 705,5	4 360,3	654,8	3 500,0
FR0010895987	2020-05-10	ADP	1 850	3,886%	1 881,4	-22,4	1 859,0	2 021,3	162,3	1 850,0
FR0010918490	2021-01-06	VEOLIA ENVIRT	2 500	4,247%	2 618,7	-79,1	2 539,6	2 808,6	269,0	2 500,0
FR0010949651	2020-10-25	O A T	5 000	2,500%	5 286,5	-182,6	5 103,9	5 413,5	309,6	5 000,0
FR0010951806	2022-10-21	SAGESS	2 000	3,125%	2 150,0	-71,7	2 078,3	2 289,1	210,8	2 000,0
FR0010952770	2022-10-18	ENGIE	2 500	3,500%	2 522,5	-12,7	2 509,8	2 884,4	374,5	2 500,0
FR0010957662	2019-10-29	BOUYGUES	1 200	3,641%	1 202,4	-2,0	1 200,4	1 280,9	80,5	1 200,0
FR0010967216	2020-11-23	DANONE	2 000	3,600%	2 000,0	0,0	2 000,0	2 206,0	206,0	2 000,0
FR0011001098	2021-02-03	RTE EDF	2 000	4,125%	2 006,7	-4,5	2 002,2	2 255,2	253,0	2 000,0
FR0011022623	2018-03-21	LEGRAND SA	1 000	4,375%	1 039,4	-38,1	1 001,3	1 010,0	8,7	1 000,0
FR0011 059088	2021-10-25	OAT	5 500	3,250%	5 790,5	-164,0	5 626,5	6 244,7	618,2	5 500,0
FR0011140912	2022-02-15	ADP	3 200	3,875%	3 280,0	-44,8	3 235,2	3 681,9	446,7	3 200,0
FR0011182641	2022-01-18	E D F	2 500	3,875%	2 825,0	-173,5	2 651,5	2 861,1	209,6	2 500,0
fr0011225127	2020-03-30	VINCI	1 500	3,375%	1 503,7	-2,8	1 500,9	1 614,2	113,2	1 500,0
FR0011234921	2022-04-19	LEGRAND	1 000	3,375%	1 010,5	-5,7	1 004,8	1 132,7	127,9	1 000,0
FR0011319227	2022-04-25	O S E O_BPI	5 000	2,375%	5 049,0	-25,4	5 023,6	5 522,5	498,9	5 000,0
FR0011332196	2023-01-16	BOUYGUES	2 000	3,625%	2 103,7	-41,6	2 062,1	2 324,9	262,8	2 000,0
FR0011333186	2022-10-25	CADES	2 500	2,500%	2 577,5	-37,9	2 539,6	2 805,3	265,7	2 500,0
FR0011337880	2022-10-25	O A T	8 500	2,250%	8 515,1	-25,9	8 489,2	9 467,3	978,1	8 500,0
FR0011344076	2021-10-15	AIR LIQUIDE	8 000	2,125%	8 127,4	-71,0	8 056,4	8 605,6	549,2	8 000,0
FR0011360478	2024-11-26	LA POSTE	4 000	2,750%	4 062,0	-23,9	4 038,1	4 562,8	524,7	4 000,0
FR0011388339	2025-01-17	C R H	2 000	2,400%	1 987,0	4,9	1 991,9	2 281,6	289,7	2 000,0
FR0011417591	2025-10-25	O S E O_BPI	3 000	2,750%	3 166,5	-56,6	3 109,9	3 547,7	437,8	3 000,0
FR0011462746	2023-04-05	UNEDIC	3 000	2,250%	3 020,1	-9,1	3 011,0	3 345,0	334,0	3 000,0
FR0011486067	2023-05-25	O A T	4 000	1,750%	4 383,2	-132,0	4 251,2	4 381,2	130,0	4 000,0
FR0011527241	2023-06-28	DANONE	1 500	2,600%	1 524,0	-9,7	1 514,3	1 673,6	159,3	1 500,0
FR0011565555	2023-09-12	RTE EDF	4 000	2,875%	4 020,7	-8,3	4 012,4	4 534,6	522,2	4 000,0
FR0011619436	2024-05-25	O A T	3 000	2,250%	3 291,0	-95,6	3 195,4	3 407,7	212,3	3 000,0
FR0011625433	2023-11-14	SANOFI	4 800	2,500%	5 201,4	-131,0	5 070,4	5 370,7	300,3	4 800,0
FR0011842913	2024-04-09	ESSILOR	1 200	2,375%	1 218,0	-6,3	1 211,7	1 330,9	119,2	1 200,0
FR0011962398	2024-11-25	OAT	4 500	1,750%	5 078,6	-130,2	4 948,3	4 976,8	28,5	4 500,0
FR0012146801	2026-09-10	SANOFI AVENTIS	3 500	1,750%	3 524,5	-5,9	3 518,6	3 777,0	258,4	3 500,0
FR0012159812	2024-11-25	CADES	2 000	1,375%	1 997,6	0,7	1 998,3	2 154,1	155,8	2 000,0
FR0012206993	2025-04-07	A D P	1 500	1,500%	1 495,5	1,3	1 496,8	1 575,8	79,0	1 500,0
FR0012384667	2024-12-16	PUBLICIS	2 500	1,625%	2 505,0	-1,5	2 503,5	2 613,3	109,7	2 500,0
FR0012452191	2025-01-20	ARKEMA	2 000	1,500%	1 994,0	1,7	1 995,7	2 080,3	84,6	2 000,0
FR0012602761	2026-03-13	ENGIE	2 000	1,000%	1 996,0	1,0	1 997,0	2 015,9	18,9	2 000,0

FR0012766889	2025-06-03	AIR LIQUIDE	2 000	1,250%	2 006,0	-1,5	2 004,5	2 078,6	74,1	2 000,0	
FR0012861821	2023-07-24	A D P	2 000	1,500%	2 026,8	-7,7	2 019,1	2 110,5	91,4	2 000,0	
FR0012942647	2022-09-14	ICADE	2 500	1,875%	2 512,5	-4,0	2 508,5	2 659,6	151,2	2 500,0	
FR0012967461	2023-09-18	CARMILA	3 000	2,375%	3 026,9	-7,0	3 019,9	3 219,2	199,2	3 000,0	
FR0012969038	2025-09-22	SANOFI	1 500	1,500%	1 482,8	3,7	1 486,5	1 601,0	114,6	1 500,0	
FR0013060209	2025-11-27	R T E EDF	3 000	1,625%	3 019,5	-3,9	3 015,6	3 167,3	151,6	3 000,0	
FR0013073277	2027-12-16	LEGRAND SA	2 000	1,875%	2 005,0	-0,8	2 004,2	2 159,4	155,2	2 000,0	
FR0013121753	2026-02-19	KLEPIERRE	2 000	1,875%	2 040,4	-7,0	2 033,4	2 141,5	108,1	2 000,0	
FR0013142536	2026-03-30	CARMILA	4 000	2,375%	4 175,5	-30,7	4 144,8	4 291,8	147,0	4 000,0	
FR0013165677	2026-05-10	KERING	2 500	1,250%	2 491,0	1,4	2 492,4	2 563,1	70,8	2 500,0	
FR0013176310	2026-05-30	VIVENDI	3 000	1,875%	3 019,8	-3,1	3 016,7	3 189,3	172,6	3 000,0	
FR0013181906	2026-06-10	ICADE	3 000	1,750%	3 202,5	-25,9	3 176,6	3 120,5	-56,1	3 000,0	
XS0541453147	2022-09-16	ORANGE	1 500	3,375%	1 452,8	24,4	1 477,2	1 710,5	233,3	1 500,0	
XS0541787783	2022-09-16	TOTAL	2 500	3,125%	2 683,7	-83,0	2 600,7	2 834,3	233,6	2 500,0	
XS0546 725358	2018-10-08	SAINT GOBAIN	500	4,000%	510,7	-9,7	501,0	516,1	15,1	500,0	
XS0794245018	2022-06-15	ORANGE	2 000	3,000%	2 003,0	-1,8	2 001,2	2 235,8	234,6	2 000,0	
XS0794392588	2019-06-20	MICHELIN	3 800	2,750%	3 929,2	-99,6	3 829,6	3 958,8	129,2	3 800,0	
XS0827999318	2023-03-01	ORANGE	2 500	2,500%	2 723,5	-60,1	2 663,4	2 763,8	100,3	2 500,0	
XS0830194501	2023-03-15	TOTAL	3 000	2,125%	2 983,5	7,7	2 991,2	3 272,6	281,4	3 000,0	
XS0906792105	2021-03-19	THALES	2 900	2,250%	2 924,6	-14,4	2 910,2	3 092,0	181,8	2 900,0	
XS0942388462	2023-06-12	UNIBAIL	3 500	2,500%	3 822,0	-83,0	3 739,0	3 893,6	154,6	3 500,0	
XS0994990280	2021-11-19	TOTAL	2 000	2,125%	2 015,0	-7,3	2 007,7	2 153,1	145,4	2 000,0	
XS1014704586	2021-01-13	BNP PARIBAS	1 300	2,250%	1 294,9	2,8	1 297,7	1 384,9	87,2	1 300,0	
XS1050846507	2024-04-02	AIRBUS GPE	3 000	2,375%	3 151,5	-51,2	3 100,3	3 309,8	209,4	3 000,0	
XS1233734562	2027-05-28	MICHELIN	2 500	1,750%	2 500,0	0,0	2 500,0	2 677,0	177,0	2 500,0	
Obligations dans l'OCDE					195 094,5	-3 099,1	191 995,4	207 219,4	15 224,0	188 250,0	
filiale		CARMA VIE	6 098		6 097,9	0,0	6 097,9	9 175,2	3 077,3	6 098,0	
filiale		CARMA COURTAGE	50		50,0	0,0	50,0	103,4	53,4	50,0	
filiale		LYBERNET	2 000		2 000,0	0,0	2 000,0	13 206,8	11 206,8	50,0	
Actions dans l'OCDE					8 147,9	0,0	8 147,9	22 485,4	14 337,5	6 198,0	
c. épargne		E L Carrefour	130		115,7	0,0	115,7	115,6	0,0	115,7	
FR0011046085		BNP PARIBAS DEPOSI			3 500,0	0,0	3 500,0	3 500,0	0,0	0,0	
FR0010137174		BNPP EU.VAL.CL.D2D			3 027,7	0,0	3 027,7	3 027,7	0,0	0,0	
LU0089290844		PV DIVE.DYN.CD3DEC			3 020,1	0,0	3 020,1	3 020,1	0,0	0,0	
OPCVM dans l'OCDE					9 663,5	0,0	9 663,5	9 663,5	0,0	115,7	
					221 050,7	-3 099,1	217 951,6	247 513,1	29 561,5	194 563,7	

Note n°17 – Filiales et participations (en K €)

	Capital En nombre de parts	Réserves, report à nouveau avant affectation des Résultats	Quote part du capital détenu (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société mère au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A/ Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 10% du capital de la société astreinte à publication										
1) Filiales (+ 50 %)										
CARMA VIE SA	400 000	3 073	99,99%	6 098	6 098	0	0	66 440	62	452
CARMA COURTAGE SAS	1 000	55	100.00%	50	50	0	0	915	324	295
LYBERNET SA	4 650 000	- 8 898	99.99%	2 000	2 000	0	0	16 454	- 216	0
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1) Filiales non reprises au § A										
a) Filiales françaises										
2) Participations non reprises au § A										
a) Participations en France										

Note n°18 – Echéances et délai de règlement des créances et des dettes

Echéance des créances :

	2017			2016
	Moins 1 An	Plus 1 An	Total	Total
Primes acquises non émises nettes	1 595		1 595	1 194
Assurés	426		426	2 281
Intermédiaires Assurances	7 782		7 782	5808
Autres tiers	0		0	0
Créances nées d'opérations d'assurances directes*	**9 803**		**9 803**	**9 283**
Créances nées d'opérations de réassurance	**9 638**		**9 638**	**317**
Personnel	1		1	0
Etat organismes Sociaux	649		649	132
Débiteurs Divers*	1 782		1 782	1 847
Autres Créances	**2 432**		**2 432**	**1 979**
Comptes Courants	**761**		**761**	**1 366**
TOTAL	**22 634**		**22 634**	**12 945**

* Dont part des entreprises liées : 2 784 à moins d'1 an (2 230 en 2016)

Echéance des dettes :

	2017			2016
	Moins 1 An	Plus 1 An	Total	Total
Assurés	837		837	1 126
Intermédiaires d'Assurances	9 387		9 387	6 943
Autres tiers	0		0	0
Dettes nées d'opération d'assurances directes*	**10 224**		**10 224**	**8 069**
Réassureurs	**355**		**355**	**1 452**
Dettes envers Etablissements de crédit	**2 060**		**2 060**	**5 804**
Dépôts de garanties des clients	0	8 425	8 425	8 430
Personnel	1 319		1 319	1 484
Etat Sécurité Sociale	5 072		5 072	5 367
Créanciers Divers*	12 141		12 141	6 682
Autres Dettes	**18 532**	**8 425**	**26 957**	**21 963**
TOTAL	**31 171**	**8 425**	**39 596**	**37 288**

* Dont part des entreprises liées : 4 185 à moins d'1 an (2 693 en 2016)

Note n°19 – Provisions pour risques et charges (en K €)

	2016	AUGMENTATION	DIMINUTION	2017
Provision pour investissement	0	0	0	0
Indemnité de fin de carrière et retraite	570	433	0	1 003
TOTAL	**570**	**433**	**0**	**1 003**

Note n°20 – Evolution de la sinistralité (en K€)

Exercice 2015	**2015**
Règlements	50 850
Provision sinistres	76 021
Total des sinistres	**126 871**
Cotisations acquises	**197 400**
S/C en %	**64%**

Exercice 2016	**2015**	**2016**
Règlements	68 858	50 578
Provision sinistres	17 914	66 473
Total des sinistres	**86 772**	**117 051**
Cotisations acquises	**197 400**	**191 069**
S/C en %	**44%**	**61%**

Exercice 2017	**2015**	**2016**	**2017**
Règlements	72 588	67 944	48 235
Provision sinistres	10 469	18 324	54 860
Total des sinistres	**83 057**	**86 268**	**103 095**
Cotisations acquises	**197 400**	**191 069**	**183 212**
S/C en %	**42%**	**45%**	**56%**

Note n°21 – Compte de régularisation actif et passif (en K€)

Actif	2017	2016
Intérêts Courus Non Echus	2 177	2 485
Frais d'acquisition Reportés	18 959	20 954
Différence de Remboursement à Percevoir	94	86
Charges Constatées d'Avances	1 854	2 031
TOTAL	**23 084**	**25 556**

Passif	2017	2016
Amortissement Différence de remboursement	3 177	2 588
Produits constatés d'avance	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**3 177**	**2 588**

Note n°22 – Variations des fonds propres (en K €)

	31/12/2016	Affectation Imputation	Résultat 2016 Dividendes	Mouvements de l'Exercice	31/12/2017
Capital Social	23 270				23 270
Prime d'émission	12 781				12 781
Réserves statutaires	4				4
Réserve de Capitalisation	0				0
Autres Réserves	15 436				15 436
Provisions règlementées	23			-19	4
Report à Nouveau	24 225		8 018	- 2 014	30 229
Résultat de l'exercice	8 018		- 8 018	5 936	5 936
TOTAL	**83 757**	**0**	**0**	**3 903**	**87 660**

Note n°23 – Engagements donnés et reçus (en K €)

	2017	2016
Engagements reçus	**13 404**	**17 880**
Avals, cautions et garanties de crédits reçus	13 404	17 880
Titres reçus en garantie		
Autres engagements reçus		
Engagements donnés	**0**	**0**
Avals, cautions et garanties de crédits donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
Autres engagements don nés		

Note n°24 – Actionnariat

Le capital social de 23 270 000 € est composé de 1 525 627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% actions
Carrefour SA	762 916	50,00 %
Covea Coopérations	762 664	49,99 %
Autres	47	0,01 %
Total	1 525 627	100 %

Note n°25 – Compte de résultat technique non vie

	AFFAIRES DIRECTES- France													NON-VIE & DOMM	NON-VIE & DOMM CORP				NON-VIE & DOMM CORP	
	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		DOMMAGES CORPORELS COLLECTIFS	AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS	CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS.CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	SOUS-TOTAL	TRANSPORTS	SOUS-TOTAL	TOTAL			SUCCURSALES		
	FRAIS DE SOINS	AUTRES	Autres (dont incap invel)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 30)	(cat. 31)	(cat. 20 à 31)	(cat. 34)	(cat. 34 à 38)		ACCEPTATIONS France pour les assureurs	LPS depuis la France	UE	HORS UE	TOTAL GENERAL
	20	Affaires directes	21	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes (total)	Affaires directes (total)	Affaires directes					
Résultat technique																				
Solde de souscription																				
Primes de l'exercice																				
Primes nettes																				
Primes et accessoires émis	4 910 504,73	9 846 702,59	22 842 593,51	17 046 530,14	30 062 963,12	39 001 527,87	4 167 941,51	2 902 903,29	5 835 471,73	6 690 551,25	26 758 065,78	170 065 750,52		-	170 065 750,52	5 370 827,37	18 970 731,31			194 407 309,20
Charges d'annulations		915 945,34	1 967,32	3 097 606,09	4 861 650,85	3 915 426,22	507 871,71	298 929,13	929 405,73	405 488,19	11 964,90	14 946 255,48		-	14 946 255,48		117 692,31			15 063 947,79
Ristournes												-		-						
Primes à émettre nettes clôture												-		-						
Primes à émettre nettes ouverture												-		-						
Sous-total primes nettes	4 910 504,73	8 930 757,25	22 840 626,19	13 948 924,05	25 201 312,27	35 086 096,65	3 660 069,80	2 603 974,16	4 906 066,00	6 285 063,06	26 746 100,88	155 119 495,04	-	-	155 119 495,04	5 370 827,37	18 853 039,00	-	-	179 343 361,41
Variation de provision pour primes non acquises																				
Prov. primes non acquises clôture	28 038,81	5 397,49	-	59 398,52	70 697,75	14 456 613,21	1 090,47	291 753,93	19 457,12	2 563,91	11 138 264,74	26 073 275,95	82,10	82,10	26 073 358,05	-	20 181 163,38			46 254 521,43
Prov. primes non acquises ouverture	20 608,81	25 937,84	-	- 12,51	5,07	15 717 907,11	7,01	248 251,00	16 019,53	0,00	13 483 807,03	29 512 530,89	82,10	82,10	29 512 612,99	-	20 610 824,94			50 123 437,93
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	7 430,00	- 20 540,35	-	59 411,03	70 692,68	- 1 261 293,90	1 083,46	43 502,93	3 437,59	2 563,91	- 2 345 542,29	- 3 439 254,94	0,00	0,00	- 3 439 254,94	-	-	429 661,56	-	- 3 868 916,50
Sous total primes de l'exercice	4 903 074,73	8 951 297,60	22 840 626,19	13 889 513,02	25 130 619,59	36 347 390,55	3 658 986,34	2 560 471,23	4 902 628,41	6 282 499,15	29 091 643,17	158 558 749,98	- 0,00	- 0,00	158 558 749,98	5 370 827	19 282 700,56			183 212 277,91
Charge des prestations																				
Sinistres payes	3 134 296,94	627 695,59	1 949 231,66	20 367 600,16	22 256 374,89	17 320 611,74	1 132 814,34	3 014 455,48	612 538,71	1 441 541,15	6 909 250,54	78 766 411,20		-	78 766 411,20	319 352,46	4 837 606,38			83 923 370,04
Provisions pour sinistres clôture	366 000,00	977 000,00	4 100 054,91	92 618 064,48	5 491 000,00	17 001 346,32	10 831 000,00	14 639 000,00	1 403 000,00	677 000,00	5 598 632,26	153 702 097,97	-	-	153 702 097,97	536 000,00	1 708 000,00			155 946 097,97
Provisions pour sinistres ouverture	628 020,14	1 584 368,26	4 161 074,07	115 655 847,82	1 357 240,48	17 206 855,59	5 523 447,75	10 440 767,50	1 467 992,79	629 750,74	4 133 797,98	162 789 163,12	-	-	162 789 163,12	561 000,00	1 714 000,00			165 064 163,12
Prévisions de recours a enc. clôture				1 611 000,00	3 486 000,00	710 000,00		24 000,00	108 000,00			5 939 000,00		-	5 939 000,00					5 939 000,00
Prévisions de recours a enc.ouverture												-		-	-					-
Provisions pour égalisation clôture	8 435,15	10 616,31	-	-	-	460 000,00	-	-	-	-	-	479 051,46	-	-	479 051,46	-	-			479 051,46
Provisions pour égalisation ouverture	8 435,15	10 616,31	-	-	-	460 000,00	-	-	-	-	-	479 051,46	-	-	479 051,46	-	-			479 051,46
Autres provisions techniques clôture				12 520 663,00								12 520 663,00			12 520 663,00		-			12 520 663,00
Autres prov. techniques ouverture				12 510 663,00								12 510 663,00			12 510 663,00		188 000,00			12 698 663,00
Int. tech. inclus dans exercice																				
Participation aux bénéfices incorporées exercice																				
Capitaux constitutifs de rente (sinistres)																				
Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes)																				
Sous-total charge des prestations	2 998 985,94	333 945,38	1 972 090,12	4 124 383,55	18 185 958,69	18 455 384,25	4 220 587,12	5 978 275,14	703 261,18	1 529 780,51	7 892 527,06	66 395 179,03	259,63	259,63	66 395 438,66	322 754,55	5 218 858,26			71 937 031,47
Total solde de souscription	1 904 088,79	8 617 352,22	20 868 536,07	9 765 129,47	6 944 660,90	17 892 006,20	- 561 600,78	- 3 417 803,91	4 199 367,23	4 752 718,64	21 199 116,11	92 163 570,95	- 259,63	- 259,63	92 163 311,32	5 048 072,82	14 063 867,30			111 275 246,44
Charges d'acquisition et gestion nettes																				
Frais d'acquisition	922 791,15	3 228 600,63	13 455 911,09	3 751 566,18	6 858 131,44	8 327 151,37	575 800,25	430 321,94	4 054 227,41	1 811 740,42	18 934 125,35	62 350 467,23	-	-	62 350 467,23	-	12 597 002,18			74 947 469,41
Frais admin.	181 578,75	478 202,03	844 591,83	515 797,91	931 884,36	1 297 399,98	135 340,64	96 288,75	181 414,62	232 406,63	989 006,94	5 883 912,44	-	-	5 883 912,44	4 942 197,18	744 179,99			11 570 289,61
Aut.charges nettes de produits tech.	- 3 321,88	- 6 041,52	- 854 182,68	- 9 436,23	- 62 959,97	- 23 735,16	- 2 475,98	- 1 761,55	- 3 318,89	- 4 251,75	- 18 093,32	- 989 578,93	-	-	- 989 578,93	- 3 633,27	- 820 188,47		-	- 1 813 400,67
Subventions d'exploitation reçues																				
Total charges d'acquisition et gestion nettes	1 101 048,02	3 700 761,14	13 446 320,24	4 257 927,86	7 727 055,83	9 600 816,19	708 664,91	524 849,14	4 232 323,14	2 039 895,30	19 905 138,97	67 244 800,74	-	-	67 244 800,74	4 938 563,91	12 520 993,70			84 704 358,35
Solde financier																				
Produits des placements alloues	9 987,76	16 974,47	96 650,69	1 279 913,54	42 319,52	636 621,86	102 708,02	303 795,07	25 719,53	13 059,70	381 071,28	2 908 821,44	2,06	2,06	2 908 823,50	13 409,78	545 744,65			3 467 977,93
Dont revenus et autres produits de placements	10 361	17 609	100 261	1 327 728	43 900	660 405	106 545	315 144	26 680	13 548	395 307	3 017 489	2	2	3 017 491	13 911	566 133			3 597 534
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements	2 349	3 992	22 728	300 980	9 952	149 706	24 152	71 439	6 048	3 071	89 611	684 028	0	0	684 029	3 153	128 335			815 517
Dont charges des placements alloues	1 283	2 180	12 415	164 408	5 436	81 775	13 193	39 023	3 304	1 678	48 949	373 640	0	0	373 641	1 722	70 101			445 465
Dont frais externes et internes de gestion alloues	1 439	2 445	13 924	184 389	6 097	91 714	14 796	43 766	3 705	1 881	54 898	419 055	0	0	419 055	1 932	78 622			499 609
Total solde financier	9 987,76	16 974,47	96 650,69	1 279 913,54	42 319,52	636 621,86	102 708,02	303 795,07	25 719,53	13 059,70	381 071,28	2 908 821,44	2,06	2,06	2 908 823,50	13 409,78	545 744,65			3 467 977,93
Solde de réassurance																				
Primes cédées aux réassureurs	-	6 072,00	4 664 809,29	3 919 737,48	176 394,07	1 499 372,74	1 808 136,77	1 850,42	25 375,48	2 080 014,19	47 253,75	14 230 016,19	-	-	14 230 016,19	-	-			14 230 016,19
Part réass. dans prestations payées	-	-	233 482,50	13 572 703,82	58 966,24	834 776,74	1 068 993,72	-	-	360 365,27	528 774,10	16 658 062,39	-	-	16 658 062,39	-	9 910,27			16 667 972,66
Part réass. dans Prov. tech. clôture	-	248 796,14	-	48 784 379,15	14 307,77	4 493 790,10	5 975 425,98	1 762 470,77	192 344,30	126 530,79	172 951,00	61 770 996,00	-	-	61 770 996,00	-	-			61 770 996,00
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	-	387 401,37	259 000,00	70 394 638,67	29 436,21	9 145 881,27	3 416 938,70	-	473 633,27	249 522,79	594 969,85	84 951 422,13	-	-	84 951 422,13	-	-			84 951 422,13
Part réass. part. res. incorp. exerc.																				
Part réass. dans part. aux bénéfices																				
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Total solde de réassurance	-	- 144 677,23	- 4 690 326,79	- 11 957 293,18	- 132 556,27	- 5 316 687,17	1 818 344,23	1 760 620,35	- 306 664,45	- 1 843 640,92	59 501,50	- 20 752 379,93	-	-	- 20 752 379,93	77 203,99	-			77 203,99
Total résultat technique	813 028,53	4 788 888,32	2 828 539,74	- 5 270 178,03	- 872 631,68	3 611 124,70	650 786,56	- 1 878 237,63	- 313 900,83	883 242,12	1 734 549,92	7 075 211,72	- 257,57	- 257,57	7 074 954,15	200 122,68	2 098 523,52			9 373 600,35
Hors-compte																				
Prov. pour risques croissants clôture	156 410,00											156 410,00	-	-	156 410,00					156 410,00
Prov. pour risques croissants ouverture	156 410,00											156 410,00	-	-	156 410,00					156 410,00
Prov. mathématiques de rentes clôture				12 364 253,00								12 364 253,00	-	-	12 364 253,00					12 364 253,00
Prov. mathématiques de rentes ouverture				12 354 253,00								12 354 253,00	-	-	12 354 253,00					12 354 253,00
Prov. pour risques en cours clôture			-									-	-	-	-	-	-			-
Prov. pour risques en cours ouverture			-									-	-	-	-	-	188 000,00			188 000,00

Note n°26 – Ventilation des primes émises brutes (en K€)

	France	Espace économique européen (hors France)	Hors Espace économique européen
Affaires directes	155 120	18 853	0

Note n°27 – Evolutions des provisions techniques (en K€)

	PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		VARIATIONS DES PROVISIONS BRUTES	PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	
	2017	2016		2017	2016
Provisions Primes non Acquises	46 255	50 123	(3 868)	0	353
Provisions Sinistres à Payer	155 948	170 824	(14 876)	61 771	84 599
Prévision de Recours à Encaisser	(5 941)	(5 760)	(181)		
Provisions Risques en Cours	0	188	(188)		
Provisions Risque Croissant	156	156	0		
Provisions Pour Egalisation	479	479	0		
Provisions mathématiques de rentes	12 364	12 354	10		
TOTAL	**209 261**	**228 364**	**(19 113)**	**62 124**	**84 952**

Note n°28 – Ventilation des produits financiers et des charges de placement (en K€)

PRODUITS	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2017	2016
Dividendes	747			747	1 150
Revenus des Autres Placements			4 965	4 965	5 334
Autres produits des placements			1	1	1
Produit Provenant de la Réalisation des Placements			1 300	1 300	2 485
Amortissements des décotes			23	23	24
Autres revenus financiers					
TOTAL	**747**	**0**	**6 289**	**7 036**	**8 994**

CHARGES	Entreprises Liées	Entreprises ayant un lien de Participation	Autres Origines	2017	2016
Frais de Gestion des Placements, Frais Financiers			717	717	311
Amortissements financiers			790	790	768
Perte Provenant de la Réalisation de Placements			0	0	0
Dotation réserve de capitalisation			0	0	0
Amortissement Immeubles					
Autres charges financières					
TOTAL	**0**	**0**	**1 507**	**1 507**	**1 079**

Note n°29 – Personnel (en K€)

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance : Néant.

	2017	2016
Charges de personnel		
Salaires	4 044	3 637
Pensions de retraite	433	369
Charges sociales	2 183	2 292
Commissions versées au personnel commercial		
Autres	436	421
Total	7 096	6 719
Personnel en ETP	87	93
Montant versé aux agences de travail temporaire	69	72
Personnel intérimaire en ETP	1	2

	2017	2016
Effectif moyen du personnel		
Direction	5	4
Cadres	60	52
Non cadres	33	31
Total	98	87
Masse salariale (par catégorie)		
Direction	1 300	1 235
Cadres	3 141	4 099
Non cadres	2 655	1 385
Total	7 096	6 719

Note n°30 – Ventilation des commissions (en K€)

	2017		2016	
	Assurance directe	Acceptation	Assurance directe	Acceptation
Commissions d'Acquisition	**74 947**	**0**	**71 089**	**0**
Commissions d'Administration	**6 827**	**4 744**	**6 561**	**4 323**
Commissions de Gestion Sinistres	**14 482**	**37**	**15 533**	**45**
Autres Commissions techniques	**0**	**-77**	**-6 975**	**-64**
- Commissions reçues des réassureurs	0	-77	-6 975	-64
TOTAL	**96 256**	**4 704**	**86 208**	**4 304**

Note n°31 – Produits exceptionnels (en K€)

	2017	2016
PRODUITS		
Dégrèvement taxe excédent de provision*	0	0
Reprise provision pour frais de personnel	0	0
Divers	91	2 486
TOTAL	**91**	**2 486**
CHARGES		
Rappel impôt	0	0
Cessions immobilisations	0	0
divers	520	344
TOTAL	**520**	**344**

Note n°32 – Charges non techniques (en K€)

	2017	2016
A néant		
TOTAL	**0**	**0**

Note n°33 – Participation et Charges d'impôts (en K€)

	2017	2016
Participation	**20**	**128**
Charges d'impôt comptabilisées	**3 866**	**3 310**
Impôts sur les bénéfices	3 825	3 338
Taxe de 3% sur les dividendes versés *	-595	92
Taxe sur excédent de provisions techniques	775	0
Crédits Impôts	-139	-120
Montant payé sur l'exercice	**3 345**	**3 387**
Montant restant dû	**-342**	**-69**

* La créance est consécutive à un recours sur la taxe sur les dividendes versée antérieurement qui a donné lieu à un remboursement en intégralité début 2018.

AUTRES INFORMATIONS

Note n°34 – Consolidations des comptes

Les comptes de la Société sont inclus :

- par intégration globale dans les comptes consolidés de CARREFOUR SA

RCS Nanterre 652 014 051 ayant son Siège Social 33 Av. Emile Zola 92649 Boulogne Billancourt Cedex

- par mise en équivalence dans les comptes combinés établis par la SGAM COVEA (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle COVEA – 86-90 Rue Saint Lazare – 75009 PARIS).

Par ailleurs, Carma, société mère du groupe Carma, consolide le groupe assurantiel par intégration globale de ses filiales.

Note n°35 – Honoraires des Commissaires aux comptes

L'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans les comptes consolidés de Carrefour SA.

Note n°36 – Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

La société a comptabilisé un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 139.6 K€ au 31 décembre 2017.

Cette somme a été affectée au recrutement de nouveaux collaborateurs dans le cadre du plan de développement de la société. Le crédit d'impôt est présenté au crédit de la ligne "impôts sur les bénéfices" dans le compte de résultat de la société.